



du 8 au 14 janvier 2007 n°153

Sommaire

Edito: Voici venu le temps des promesses • SNCF : bénéficie en hausse et 2 490 réductions d'emplois • Petite enfance : la CNAF sort 56 millions d'euros supplémentaires pour les crèches • Hôpitaux : activité en hausse, durées de séjour en baisse en 2005 • Education : 80 000 professeurs concernés par la suppression de leur décharge horaire • Droit au logement : maintenant, il faut donner du contenu • Discriminations : montée en puissance des saisines de la Halde • 15^{ème} congrès de l'Ugict-Cgt : des Forums pour débattre avec les ICT •

Edito Voici venu le temps des promesses

Les vœux présidentiels vont-ils donner le « la » du débat politique et social des prochains mois ? Il faut souhaiter le contraire, car un tel wagon de promesses frise l'indécence. Et l'on voudrait croire que la mesure phare sur laquelle le Président était attendu, le droit au logement opposable, aura un autre avenir que les promesses électoralistes dont on dit, à juste titre, qu'elles n'engagent que ceux qui les croient. Il faut se réjouir en tous cas que les Enfants de Don Quichotte aient obligé par leur action spectaculaire, mais populaire et courageuse, les pouvoirs publics à se positionner. Mais il va falloir passer du vœu pieu aux réalisations concrètes et là, de toute évidence, ce n'est plus ce président élu par défaut en 2002, qui agitera truelles et bétonnières pour construire des logements. Pour le reste de son discours aux forces vives de la Nation, Jacques Chirac en a remis une couche sur la « sécurité sociale professionnelle » qui est une idée chère à la CGT. Mais au-delà du concept généreux, sa vision réduite à un guichet unique ANPE-UNEDIC est à côté de la plaque. Ce dont les salariés ont besoin, c'est par exemple d'un ensemble de droits garantissant l'indemnisation, la formation tout au long de la vie, le reclassement en cas de licenciement. Quant à son couplet sur la fiscalité, il est de la même eau que ses deux mandatures, marquées par des mesures fiscales qui profitent pour l'essentiel aux plus riches. C'est quand même à

ce président que l'on devra l'invention du « bouclier fiscal » protégeant les grosses fortunes. Sa volonté de réduire l'impôt sur les sociétés est pétrée de démagogie. Qu'on le sache, l'impôt sur les sociétés se monte à 35% aux Etats-Unis qui ne sont pas un modèle d'économie socialiste. Après avoir transformé petit à petit la France en pays à bas salaire parmi ceux de l'OCDE, voudrait-on aussi nous muer en paradis fiscal... Avec quelles conséquences sur le service public ? Avec quelles retombées inacceptables sur la fiscalité locale ? Cela suffira-t-il à redonner le goût du camembert à quelques grands génies des arts et lettres comme notre rocker national ? La cause est sans doute juste...



La saison des promesses est inaugurée. Mais le rôle du syndicalisme ne peut se limiter à soupeser les paniers de promesses, ni à poser des questions aux différents candidats pour vérifier l'attention qu'ils portent aux préoccupations sociales ou les engager coûte que coûte à charger la mule de promesses mal ficelées, pas financées. S'il se limitait à cette fonction, il ne ferait que renforcer l'attentisme, la délégation et au final, il prendrait sa part dans les désillusions. Cette période ne peut être une parenthèse mise autour des revendications.

SNCF : bénéficie en hausse et 2 490 réductions d'emplois

Le projet de budget pour 2007 doit être examiné le 17 janvier par le conseil d'administration de la SNCF. Il prévoit un bénéfice courant d'environ 350 millions d'euros contre 330 millions d'euros prévus en 2006 et 2 490 réductions d'emplois, sans licenciement, contre 2 750 en 2006. Pour la fédération CGT, ce projet montre « une continuité dans la gestion libérale », avec une « austérité sociale, de nouveaux désengagements de l'Etat et de nouvelles et lourdes ponctions fiscales », a estimé son secrétaire général Didier Le Reste. Ce dernier a par ailleurs écrit au Premier ministre au sujet du régime spécial de retraite des cheminots. En effet, le gouvernement envisage de donner une « personnalité morale » à la caisse de retraite de

la SNCF pour permettre l'application des nouvelles normes comptables internationales (IFRS), ce qui pourrait entraîner la création d'une « caisse autonome ». « Avant toute décision, nous vous demandons, monsieur le Premier ministre, de recevoir rapidement les organisations syndicales », écrit Didier Le Reste. La CGT entend « vérifier la position et les engagements du gouvernement quant à l'avenir du régime des cheminots actifs et retraités et mesurer ainsi toutes les conséquences que pourrait entraîner une telle décision. [...] Toute tentative de remise en cause du régime de retraite des cheminots et de ses acquis entraînerait une réaction immédiate des agents avec leurs organisations syndicales », prévient la CGT.

Petite enfance : la CNAF sort 56 millions d'euros supplémentaires pour les crèches

La Cnaf devrait décider d'une augmentation de plus de 56 millions d'euros du budget destiné à la création de crèches, pour atteindre l'objectif gouvernemental de 4 000 places supplé-

mentaires d'ici à 2008, prévu dans le plan petite enfance présenté début novembre par le gouvernement.



Hôpitaux : activité en hausse, durées de séjour en baisse en 2005

Dans une étude publiée mercredi 3 janvier, la Drees (ministère de la Santé) estime que l'activité des établissements de santé publics et privés a augmenté de +3,2% en 2005, tandis que la durée moyenne des séjours passe pour la première fois sous la barre des six jours. Cette hausse de +3,2% recouvre celle de

l'hospitalisation partielle (+6,5%, +16% en 4 ans), tandis que l'hospitalisation complète se stabilise (-0,1%). L'hospitalisation partielle poursuit en particulier sa croissance en médecine, chirurgie, obstétrique (MCO), avec une augmentation de +11,3%, notamment dans les cliniques privées.

Education : 80 000 professeurs concernés par la suppression de leur décharge horaire

Bataille de chiffres autour du projet de décret concernant la suppression de décharge horaire. Le ministère de l'Éducation nationale a annoncé le 4 janvier qu'environ 30 000 professeurs sur 100 000, enseignant surtout en classe de 1ère et bénéficiant d'une heure de cours en moins chaque semaine, verraient cette décharge horaire supprimée. Premier syndicat du second degré, le Snes-FSU, avance de son côté le chiffre de 80 000 enseignants et accuse le ministère « de minimiser la portée de cette mesure ». Concrètement, il s'agit d'économiser 2 800 équivalents temps pleins dans le public et le privé en limitant le nombre d'enseignants bénéficiant de une à trois heures de cours en moins. Concrètement, la suppression d'une heure de décharge entraînera pour ces enseignants avec un même nombre d'heures d'enseignement, s'ils ne recourent pas à l'heure supplémentaire, à une baisse de revenu d'environ 1.000 à 1.500 euros par an. Ce projet de décret, dont la signature par Gilles de Robien est prévue fin janvier, après examen au Conseil d'État, a entraîné une levée de boucliers syndicale et une manifesta-

tion nationale imposante. L'intersyndicale appelle à participer à la manifestation nationale le samedi 20 janvier à Paris. Elle réitère ses deux demandes : « le retrait du projet de décret et l'ouverture de véritables discussions pour que des réponses soient apportées à la nécessaire prise en compte des réalités du métier et que soient améliorées les conditions de son exercice ». Cette heure de décharge (ou heure de « première chaire ») est consentie en vertu d'un décret de 1950, au titre d'un surplus de travail. La prise en charge de classe préparant au baccalauréat par exemple, donne lieu à un gros volume de copies à corriger. Le ministère estime que cette heure en moins devant une classe « n'est plus justifiée aujourd'hui », car les épreuves de baccalauréat qui existaient autrefois en classe de première n'existent plus, sauf en français. Mais le Snes rétorque que « la quasi totalité des profs enseignent en seconde, première et terminale. [...] Ce sont donc tous les enseignants de lycée qui sont visés ».



Droit au logement : maintenant, il faut donner du contenu

Le projet de loi évoqué par le Premier ministre après les vœux présidentiels, en réponse à la mobilisation initiée par les Enfants de Don Quichotte, est pour la CGT « une première réponse ». Cependant, « le problème fondamental de la production et de la construction de logements locatifs en nombre suffisant reste entier, ainsi que celui de l'application de la loi SRU de 2000 qui exige un minimum de 20% de logements sociaux dans chaque commune ». La CGT réaffirme par ailleurs la nécessité de donner de nouveaux moyens au 1% logement (aujourd'hui réduit à 0,45% de la masse salariale) et de renforcer le rôle des comités d'entreprise et des organisations syndicales dans la gestion de ce fonds. Elle considère que le montant du loyer ne devrait pas excéder 25% des revenus. De son côté, la CFDT juge « essentiel d'inscrire la mobilisation sur le logement dans une action durable pour qu'au delà d'un droit opposable, l'accès au logement devienne un droit effectif pour tous » qui passe « en premier lieu par un effort soutenu de construction ». Elle

renouvelle sa « demande d'un moratoire sur les loyers, le temps de définir le nouveau calibrage des aides ».

Pour la Ligue des Droits de l'Homme, « la mise en œuvre de ce droit fondamental, à l'instar du droit à l'éducation ou à l'accès aux soins, nécessite, d'une part, la garantie première de l'État avec le transfert de moyens financiers suffisants, d'autre part, une responsabilisation réelle des collectivités territoriales et une clarification des compétences entre les différents acteurs locaux pour enfin réaliser le nombre de logements, en particulier sociaux, nécessaires aux besoins et accessibles au plus grand nombre. [...] Cela passe notamment par l'application de la loi SRU de 2000 qui impose 20% de logements sociaux dans toutes les communes, avec des sanctions accrues et effectives en cas de refus des élus locaux de respecter cette obligation, assorties d'une substitution de l'État en cas de carence », ajoute la LDH.



Discriminations : montée en puissance des saisines de la Halde

Créée le 30 décembre 2004, la Haute autorité de lutte contre les discriminations annonce avoir reçu 4 000 réclamations pour discriminations en 2006, soit plus de deux fois plus qu'en 2005, selon son président Louis Schweitzer. Ce dernier attribue cette montée en charge à une meilleure notoriété liée notamment aux prises de positions médiatisées sur la carte famille nombreuse SNCF pour les étrangers, sur les problèmes d'accès aux soins pour les bénéfi-

ciaires de la CMU, ou encore les pensions des anciens combattants. Il estime que « les gens commencent à avoir davantage conscience de leurs droits et la tolérance à la discrimination diminue aussi ». La nature des réclamations est restée stable depuis la création de la Halde : 36% des réclamations concernent l'origine, 17% la santé ou le handicap, 6% l'âge et 5% le sexe. Les discriminations à l'emploi restent la première cause de plainte (44%).



Des Forums pour débattre avec les ICT

Dans le cadre de la préparation de son 15ème congrès à Marseille du 27 au 30 mars 2007, l'Union générale des Ingénieurs, cadres et Techniciens CGT et la confédération vont tenir une série de forums régionaux sur des thèmes au cœur de ce congrès.

Paris & région parisienne

« Syndicalisation, déploiement et place des ICT »

Le 10 janvier 2007, de 9 h à 13 h au siège social RATP (191 rue de Bercy - Paris 12ème).

Nord-Pas de Calais

« Quelle démarche revendicative et de déploiement en direction des salariés du Nord Pas-de-Calais ? »

Le 18 janvier 2007 (9h30 – 12h30) Salle « Courmont » Mairie de Lille Moulins, 215 rue d'Arras

PACA

« Les jeunes ICT. La syndicalisation à la CGT »

Le lundi 5 février 2007 de 17 à 20h à Aix (lieu à confirmer)

Rhône-Alpes

« Évolutions de l'entreprise et du management. Enjeux de rassemblement pour les ICT ».

7 Mars 2007 (horaire et lieu à confirmer).

Bretagne

« Pouvoir d'achat, qualification, précarité : quelles nouvelles garanties salariales pour les ICT ? »

Mars 2007 (date, horaire et lieu à confirmer).